

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

20 DEC. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



25000448

N° d'entreprise : **0402 236 531**

Nom

(en entier) : **P&V ASSURANCES**

(en abrégé) : **P&V**

Forme légale : **SOCIETE COOPERATIVE**

Adresse complète du siège : **SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (1210 BRUXELLES) RUE ROYALE 151**

Objet de l'acte : COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR EXECUTIF - MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 2024

Sur avis favorable du Comité de nomination, le Conseil décide de coopter Laurent Serez en tant qu'administrateur exécutif pour achever le mandat de Nicolas Fauvarque. Ce mandat prenant effet le 1^{er} novembre 2024 et viendra à échéance le 19 juin 2025.

Le Conseil d'administration décide ensuite de nommer Laurent SEREZ membre du Comité de direction chargé de la fonction de CFO.

Le Conseil prend acte du fait que Laurent SEREZ souhaite élire domicile au siège social de la société, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles, pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat. Cette élection de domicile produira ses effets dès sa publication. Pour autant que de besoin il est également rappelé que conformément aux dispositions des statuts, les administrateurs forment un collège.

Le Conseil d'administration donne ensuite une procuration spéciale, avec pouvoir de substitution, à la Srl Corpoconsult, établie à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 200, bte 21, représentée par son administrateur, David Richelle, afin d'effectuer toutes les formalités utiles et nécessaires, en ce compris la signature des formulaires de publication, en vue de la publication au Moniteur Belge de la décision susmentionnée et, le cas échéant, modifier l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises en ce sens.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).